

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers
11/12/2024	13/12/2024	En exercice 9
		Présents 5
		Votants 7

L'an deux mille vingt-quatre et le 18 décembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Olivier LEMOINE, Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : Sandrine DURAN et Véronique LE GUILLOUX

Avait donné pouvoir : Sandrine DURAN à Sophie JARDINOT et Véronique LE GUILLOUX à Jean-Claude FARADIAN

Étaient absents non-excusés : Jean-Marc LEGROS et Xavier LUCIANI

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

12 2024 04 Subventions aux associations 2^{ème} enveloppe

Une enveloppe globale de 6 000.00€ a été attribuée aux subventions aux associations au BP 2024.

Une première enveloppe a été distribuée (Délibération N°09-2024-10 du 19/09/2024) à hauteur de 4 500.00€. Il reste donc 1 500.00€ non attribués.

Depuis, une nouvelle demande nous est parvenue :

ASSOCIATION	Montant demandé	Montant versé en 2023	Proposition d'attribution
La Jansonnaise	2 000.00€	1 000.00€	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, attribue le solde de l'enveloppe des subventions comme suit :

ASSOCIATION	Montant demandé	Montant versé en 2023	Montant attribué
La Jansonnaise	2 000.00€	1 000.00€	1 000.00€
ES 13			200.00€
CNPR			300.00€



Madame le Maire,

M. Cesari
Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :
- de sa transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2024
- et de sa publication le 20/12/2024



Madame le Maire,

M. Cesari
Martine CESARI.